

REGLEMENT

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES HIVER SENIORS

Préambule

La Commission Seniors arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

1. Liste des divisions

Championnat féminin :

- 1^{ère} Division
- 2^{ème} Division
- 3^{ème} Division

Championnat masculin :

- 1^{ère} Division
- 2^{ème} Division
- 3^{ème} Division
- 4^{ème} Division
- 5^{ème} Division

2. Organisation générale et calendrier

La commission Seniors est responsable de l'organisation du championnat.

La commission des conflits sportifs de la Ligue des Hauts-de-France gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission Seniors du Comité

Afin de maintenir le nombre d'équipes requis par division, le nombre de montées et de descentes sera ajusté lors de la constitution du championnat par la commission Seniors, en privilégiant le maintien dans la division considérée.

Calendrier :

- Dames : 12, 26 octobre, 09 et 23 novembre, 07 décembre 2025
- Messieurs : 19 octobre, 2, 16 et 30 novembre, 14 décembre 2025
 - Phase Finale Dames : 11 et 18 janvier 2026
 - Phase Finale Messieurs : 11, 18 et 25 janvier 2026

3. Engagement des équipes

a) Inscription

L'inscription des équipes et la saisie de la composition de l'équipe se fait via l'application ADOC **avant le 21/09/2025**. Le droit d'engagement à régler par équipe est de **43 €**.

A défaut de communication de cette liste, les joueurs participant à la première rencontre du championnat deviendront automatiquement les joueurs titulaires sur la liste officielle de l'équipe.

• Limitation à 2 équipes départementales par terrain couvert

b) Composition des équipes

MESSIEURS	DAMES
L'équipe est composée de 3 à 4 joueurs.	L'équipe est composée de 2 à 4 joueuses.

Chaque équipe est composée de joueurs titulaires, en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club (les 2 joueuses ou les 3 joueurs les mieux classés du club ne peuvent jouer qu'en équipe 1)

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs dans ADOC est le classement en cours à la date de saisie de la fiche équipe. Les fiches équipes pourront être modifiées ou complétées au plus tard 2 jours avant le début de la compétition soient : le 11 octobre pour les Dames et le 18 octobre chez les Messieurs

Un ou plusieurs remplaçants peuvent intégrer l'équipe, à condition d'avoir un classement inférieur ou égal au dernier joueur titulaire

Les joueurs inscrits dans la composition d'une équipe sont titulaires de l'équipe et ne peuvent jouer dans une équipe inférieure.

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure.

c) Entente de clubs

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la commission Seniors. Les ententes de club sont possibles dans toutes les divisions.

4. Règle de qualification des joueurs

a) Le statut NvEQ

Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe, est limité lors des rencontres :

- 1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins

b) Délai de qualification

Un joueur pourra participer à l'épreuve à la condition qu'il soit inscrit sur la fiche équipe 48h avant la première journée de championnat et licencié **OU** qu'il soit licencié la veille de la rencontre à laquelle il participe et que son classement soit égal ou inférieur au 3^{ème} titulaire chez les messieurs ou la 2^{ème} titulaire chez les dames le jour de la rencontre.

c) Participation

Joueur non UE : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre. *Un joueur ayant le statut « ND »* (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement.

Un joueur ayant le statut « non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

d) Changement de club

Pour les joueurs 1^{ère} série, 2^{ème} série ou les joueurs 3^{ème} série de 13 ans et moins, le certificat de changement de club du joueur doit être adressé par le club d'accueil à la ligue en amont afin que le joueur soit licencié la veille de la première journée de championnat.

Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT.

5. La rencontre

a) Horaire des rencontres

Les rencontres se déroulent le dimanche à 14h00 pour les dames et les messieurs. Elles peuvent également se dérouler le samedi après-midi. Ces horaires peuvent être modifiés, en cas d'accord écrit des 2 capitaines.

b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée », à jour à la date de la rencontre.

- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs.

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple et de double, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match avant le début des premières parties de la rencontre.

c) Terrains et balles

La mise à disposition de 1 terrain couvert est obligatoire pour toutes les rencontres.

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

d) Juge-arbitre/ Club d'accueil

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre.

Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

e) Ordre des parties et format

Dans toutes les divisions, les rencontres se jouent en 2 simples et 1 double dans l'ordre suivant :

Simple 2 – Simple 1 – Double

Les simples sont joués en Format 1 (au meilleur des 3 manches avec application du jeu décisif à 6 partout dans chaque manche)

Le double est joué en Format 2 (le 3^{ème} set est remplacé par un super tie-break en 10 points)

Les simples valent 1 point et le double 2 points.

f) Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club

En cas d'absence d'un joueur, les joueurs d'une équipe inférieure ou des joueurs n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent monter dans une équipe supérieure à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du **dernier joueur de la liste le jour de la rencontre** et que sa licence ait été validée la veille de la journée de championnat. Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes équipes d'un club.

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs dans 2 équipes différentes, sur le même week-end (ou week-end + jour férié consécutif), y compris lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée.

g) Classement des joueurs

L'ordre des joueurs au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel.

h) Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

i) Report ou interruption d'une rencontre

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire.

D'un commun accord, les rencontres peuvent être avancées. Le club visité en informera la commission Seniors ou le secrétariat : secad.oise@fft.fr .

La seule raison d'un report d'une rencontre doit être l'impossibilité de jouer pour cause d'intempéries, et avec l'accord du Président de la commission Seniors. En cas d'intempéries avérées :

- Lorsque l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, la commission décidera du report ou non de la rencontre et fixera la nouvelle date.
- Lorsque l'équipe visiteuse s'est effectivement déplacée, elle recevra pour la rencontre reportée.

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur au minimum 10 jours avant la date de la rencontre.

Aussi, pour toute demande de report « à titre exceptionnel », celui-ci ne peut avoir lieu qu'après entente entre les deux capitaines et avec l'accord de la commission seniors. Il doit être programmé avant la dernière journée de championnat. Si aucun accord n'est trouvé entre les 2 clubs, la décision sera soumise à l'appréciation de la commission Régionale des Conflits Sportifs.

j) Difficultés liées au déroulement de la rencontre – Article 108 Règlements sportifs FFT

1 Principes

• Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans les règlements spécifiques de l'épreuve. Les dispositions du Code fédéral de conduite relatives aux retards ne s'appliquent qu'aux joueurs d'une équipe complète.

• La rencontre ne peut être interrompue, sur décision du juge-arbitre, qu'en cas d'impossibilité matérielle absolue d'utilisation des courts (conditions météorologiques, pluie, obscurité, terrain impraticable). Elle peut également être interrompue, sur décision du juge-arbitre, en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes et/ou à

l'intégrité des biens.

- En cas d'interruption, le juge-arbitre doit prendre toutes les mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée. Il doit obtenir des capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à sa décision définitive. • En cas de réserve, avant le commencement d'une rencontre sur la qualification d'un joueur, le juge-arbitre doit en faire mention sur la feuille d'observation et de décision, et la commission compétente statue dès réception de celle-ci.

Arrêt de la rencontre

- Lorsque le juge-arbitre, après avoir appliqué les dispositions de l'alinéa précédent, se rend compte qu'il n'est plus possible de poursuivre le déroulement de la rencontre dans la journée, il prend la décision de prononcer l'arrêt définitif des parties, ce qu'il consigne sur la feuille d'observation et de décision.
- En cas d'arrêt définitif comme prévu ci-dessus, avant que la victoire ait été acquise, ou de rencontre non débutée, la commission compétente statue sur les suites à donner. Toutefois, si la commission compétente décide de faire rejouer la rencontre, celle-ci devra être rejouée dans son intégralité. Les parties jouées doivent être saisies dans l'application fédérale sur Ten'Up et seront prises en compte dans les palmarès des compétiteurs.
- Si, au moment de l'arrêt définitif prévu ci-dessus, la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas reportée. En cas d'impossibilité matérielle d'utilisation des courts dûment constatée par le juge-arbitre, les points correspondant aux parties n'ayant pu se jouer ne sont pas attribués. 3 Cas particulier (forfait, abandon, disqualification).

Si pour une raison technique, la rencontre n'a pas débuté à l'heure prévue l'attente ne doit pas excéder une heure. Sinon l'équipe visitée se déplacera dans le club de l'équipe visiteuse la semaine suivante.

- En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer (alors qu'il figurait sur la liste officielle remise au juge-arbitre), le point de cette partie revient à l'équipe adverse sous réserve des dispositions de l'article 22 des présents règlements sportifs et de l'alinéa 1 du présent article, et ce sans préjudice de sanctions individuelles pouvant être prises à l'encontre du joueur ayant déclaré forfait sans excuse jugée valable. Aucun remplacement n'est autorisé.
- Un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou ayant été disqualifié en simple ne peut participer aux doubles (et vice versa).
- Un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou ayant été disqualifié en simple ou en double, ne peut participer à l'éventuelle partie décisive de double à 10 points. Dans le cas d'un double, seul le joueur concerné n'est pas autorisé à participer, son partenaire est lui autorisé à jouer.
- En cas d'abandon ou de disqualification en cours de partie, le vainqueur se verra attribuer tous les jeux restant à disputer au moment de l'abandon ou de la disqualification.

k) Forfait et disqualification

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

Une équipe disqualifiée 2 fois ou ayant fait 2 fois forfait ou étant disqualifiée 1 fois et ayant fait 1 fois, est automatiquement forfait général. Un forfait général entraîne une descente de 2 divisions pour l'équipe concernée.

I) Application des règlements

La commission Régionale des Conflits Sportifs gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements.

En cas de désaccord ou de non-observation du règlement, les capitaines doivent informer par mail ou courrier, la commission des Conflits Sportifs, de leurs observations, avec la feuille de match ainsi que les 2 fiches de compositions de leur équipe respective avec copie au Président de la Commission concernée.

Toutefois si un fait contraire aux règlements n'a pu être connu par l'un des capitaines de la poule que postérieurement à la rencontre, le différend peut être formulé par courriel, envoyé dans les vingt-quatre heures de cette découverte adressée à la commission Régionale des Conflits Sportifs de la Ligue avec copie au Président de la Commission responsable du championnat.

Pour être valable, une contestation, doit être mentionnée sur la « Fiche d’Observation ou de Décision » avec indication de l’heure et signée par les 2 capitaines (et le juge arbitre) dès la fin de la rencontre. Toute remarque concernant la non-application du règlement qui ne pouvait être décelée le jour de la rencontre, doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre.

Pour être valable, un différend ne peut être émis que par l’un des capitaines d’équipes de la poule concernée. Les documents signés par les 2 capitaines (+ JAE) : « fiche d’Observation ou de Décision (téléchargeables sur site internet du Comité Oise Tennis) la photocopie de la feuille de match, et les 2 fiches de compositions d’équipes du jour » doivent être adressées par mail au Président de la Commission des Conflits Sportifs de la Ligue, et au Président de la Commission compétente.

6. Résultats des rencontres et classement

a) Saisie des résultats

La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige

A l’issue de l’épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l’équipe d’accueil, saisit la feuille de matchs dans TEN’UP. Elle doit être impérativement effectuée **dans les 48 heures** qui suivent la rencontre.

En cas de non saisie de la feuille de match dans les 48 heures, une amende de 50€ sera appliquée au club d’accueil.

b) Classement de la poule

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l’équipe ayant gagné une rencontre
- 2 points à l’équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l’équipe ayant perdu une rencontre ;
- Moins 1 point à l’équipe qui a été disqualifiée ;
- Moins 2 points à l’équipe qui a déclaré forfait

c) Score forfaitaire

L’équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d’une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu’il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

d) Partage en cas d’égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre).

En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ; Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes. Lorsque des équipes à égalité n’ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées.

e) Phase Finale

La participation aux interpoules est interdite aux joueurs dont le classement est supérieur aux 3 meilleurs joueurs ou aux 2 meilleures joueuses de l’équipe ayant effectivement participé à la phase de poule.

En cas d’égalité de points entre 2 équipes lors d’une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée. Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue 15 minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée parmi la liste de joueurs figurant sur la fiche de composition d’équipe.

7. Montée et Descente:

Dames

Division 1	Montée	Pas de montée
	Descente	Equipe classée dernière de la poule
Division 2	Montée	Equipe vainqueur de la phase finale
	Descente	Equipes classées dernières de la poule
Division 3	Montée	Equipes classées première de chaque poule

Messieurs

Division 1	Montée	Pas de montée
	Descente	Equipe classée dernière
Division 2	Montée	Equipe vainqueur de la phase finale
	Descente	Equipes classées dernière de chaque poule et les 2 équipes moins bonnes 5ème
Division 3	Montée	Equipes classées première de chaque poule
	Descente	Equipes classées dernière de chaque poule
Division 4	Montée	Equipes classées première de chaque poule
	Descente	Equipes classées dernière de chaque poule
Division 5	Montée	Equipes classées première de chaque poule